



Communiqué de Presse paru le 14 décembre 2009

NEGOCIATIONS SOCIALES : HALTE A LA SURENCHERE !

Certaines organisations patronales minoritaires ont brisé l'unité syndicale et hypothéqué l'avenir des entreprises des CHR.

Jusqu'au 30 novembre 2009, l'ensemble des organisations patronales a travaillé dans un consensus d'unité syndicale. Aujourd'hui, certaines organisations patronales minoritaires se sont engagées à signer dès demain après-midi (mardi 15 décembre) lors de la commission mixte paritaire, un accord qui explose l'enveloppe sociale du contrat d'avenir. Ce texte met en péril un secteur qui, malgré la baisse du taux de TVA obtenue par le Président de la République, enregistre déjà le plus fort nombre de dépôts de bilan.

L'UMIH, par la voix de ses négociateurs sociaux, entend respecter le mandat responsable confié par l'ensemble des syndicats départementaux lors du dernier congrès de novembre, et ne signera pas cet accord qui est la traduction pure et simple du « diktat » de certaines organisations de salariés.

L'UMIH et le GNC, qui ont toujours été forces de proposition, dénoncent la méthode de négociations et s'interrogent sur la représentativité des organisations signataires. En effet, ces dernières sont minoritaires et leur projet ne défend pas l'ensemble des activités du secteur notamment les hôtels, les cafés, les discothèques pour qui l'effet de la baisse de la TVA est quasi nul. L'UMIH et le GNC rassemblent, quant à eux, 80% de notre secteur économique dont plus de 15 000 entreprises saisonnières.

L'UMIH et le GNC sont présents sur l'ensemble du territoire, notamment dans tous les massifs, sur toutes les côtes, dans les DOM, dans les villes thermales et saisonnières ; ils savent donc que le mieux peut être l'ennemi du bien et que leurs propositions étaient les bonnes.